Réforme des rythmes scolaires acte II.

Une deuxième réunion de travail a été organisée le 25 février entre les organisations syndicales représentatives de la ville et le maire de Paris sur le sujet.

La **Cfdt**, a exprimé son approbation du principe de la réforme et exposé à nouveau sa préférence pour une mise en œuvre en fin d'après-midi, ce qui permettrait soit une sortie plus précoce des enfants et des enseignants soit une articulation des activités périscolaires avec le dispositif des ateliers bleus.

La Cfdt est favorable à une application de la réforme à Paris dès septembre 2013 si les moyens adéquats étaient prévus.

Dans ce débat l'on parle presque exclusivement des enseignants et des animateurs, aussi la **Cfdt** veut que l'on traite, avec la même attention, la situation des PVP, des ASEM et des ATE puisque l'organisation de leur travail va être fortement impactée par les orientations qui vont être prises. Dans cette perspective la Cfdt a souhaité que le travail des ASEM soit, plus clairement encore, centré sur la vie de la classe avec un allégement des tâches d'entretien. Nous avons aussi demandé d'ouvrir le dossier des Caisses des écoles dont la charge de travail va augmenter. Nous avons réclamé un engagement ferme de la collectivité dans le processus de dé-précarisation qui doit s'appliquer aussi dans les Caisses des écoles où perdure une situation sociale difficile.

La **Cfdt** a été la seule à évoquer la question de la médecine scolaire, à travers l'organisation et les cycles de travail des médecins, des secrétaires médico-sociaux et des assistants socio-éducatifs.

Nous avons également alerté le maire de Paris sur l'inquiétude grandissante des agents des conservatoires, des bibliothèques et de la direction de la jeunesse et des sports qui n'ont aucune information sur leur possible engagement dans la mise en œuvre de cette réforme.

La **Cfdt a attiré l'attention** du Maire de Paris **sur l'effort de formation à mettre en œuvre** pour atteindre les objectifs de professionnalisation et de qualité que l'on souhaite mettre au service des enfants. La dé-précarisation des animateurs, l'élargissement et la qualité de leurs activités ne pourra se concrétiser qu'à partir d'une formation initiale et permanente très renforcée.

Le maire de Paris a annoncé, la création de 250 postes pour déprécariser les personnels de la direction des affaires scolaires, de la direction des affaires culturelles et de la direction de la jeunesse et des sports ainsi que la titularisation de 450 agents contractuels en 2013, que la réforme ait lieu ou non en septembre 2013.

En cas de mise en oeuvre en septembre prochain il a annoncé:

- pour les métiers de l'animation la création de 750 postes supplémentaires dès le budget supplémentaire de juillet 2013 au titre de la déprécarisation;
- la suppression du plafond des 910 heures pour les vacations qui correspond à une demande de la **Cfdt** ;
- le renforcement de deux agents par circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE) ;
- la structuration d'une filière d'animation avec un corps de catégorie B pour les directeurs de centres de loisir;
- pour les agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) ; le recentrage sur leur coeur de métier (s'occuper des enfants) en les déchargeant d'une partie des taches de ménage.